

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : Admission : Toute association résidant ou ayant leur activité dans la commune de Plougastel-Daoulas peut s'inscrire à cette journée **FORUM DES ASSOCIATIONS**. Vous trouverez, ci-joint, la fiche d'inscription, à remplir et à retourner pour le **30 juin 2019** à l'Astérie Centre Social, rue Santik Beneat, 29470 Plougastel-Daoulas (étage Espace Avel Vor)

Les organisateurs se réservent le droit d'inviter toute association, société, particulier, extérieur à la commune, dont la présence pourrait présenter un intérêt notoire à l'accomplissement de cette journée.

Articles 2 : Emplacements : Des emplacements sont prévus à l'intérieur de la salle de spectacle de l'Espace Avel Vor, dans le hall et couloir et à l'extérieur. L'emplacement des stands est au choix de l'organisateur, tout en respectant au mieux les souhaits des associations.

Article 3 : Installation : L'installation des différents stands est à la charge des participants. Elle s'effectuera **le samedi 7 septembre 2019 de 10h à 13h ou le dimanche de 9h à 9h45**.

Article 4 : Installations diverses : Les organisateurs mettent à la disposition de chaque participant : 1 support d'exposition, tables, chaises.

Article 5 : Sonorisation : La sonorisation intérieure est assurée par les organisateurs.

Article 6 : Tenue des stands : Les participants devront respecter la limite de leur stand et n'empiéter d'aucune façon sur les espaces voisins. Le matériel mis à disposition par les organisateurs n'est qu'un minimum, chaque association pourra utiliser tous matériels et décorations personnels, à sa convenance, afin de rendre son stand plus attrayant. Toutefois le dit matériel devra respecter les normes de sécurité en vigueur.

Article 7 : Animations : Toute association participante peut proposer des animations (démonstrations, vidéo, diaporama, ...). Ces animations pourront se dérouler sur le stand ou sur scène. Dans ce dernier cas elles ne pourront excéder 20 minutes. **Les supports vidéo seront à déposer le vendredi 6 septembre dernier délais.**

Les associations ayant besoin de matériel spécifique (ex : tapis), devront le déposer avant l'ouverture au public (soit le samedi entre 10h et 13h ou le dimanche entre 9h et 9h45).

Article 8 : Mesures de sécurité : Les participants sont tenus de respecter les prescriptions de réglementation en vigueur, notamment celles concernant la sécurité et l'hygiène.

L'accès sur le site est ouvert le dimanche aux véhicules des participants jusqu'à 9h30. Passée cette heure, tous les véhicules devront avoir quitté le site et devront se garer sur les parkings situés aux abords de l'Espace Avel Vor.

Article 9 : Assurance : Les organisateurs assurent le matériel mis à disposition. En ce qui concerne les biens propres aux associations ou aux particuliers, leur propre assurance devra couvrir les éventuels dommages.

Article 10 : Obligations des participants : Les participants s'engagent à se soumettre à toutes les prescriptions concernant l'ordre et la sécurité, Le démontage des stands et le nettoyage ainsi que le rangement du matériel incombent à chaque association. **Les associations devront assurer une présence permanente sur leur stand de 10h à 15h.**

Le fait de participer à cette journée du Forum des Associations et d'avoir rempli une fiche d'inscription implique l'acceptation du présent règlement.